



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

AVIS DE PROMULGATION

Règlement no. 95-09

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 26 janvier 2009 le règlement no 95-09 fixant à 1 000 000\$ le montant maximal de dépenses relatives à la loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2009.

Que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 10 février 2009.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 11 février 2009.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général
Secrétaire-trésorier